

# Bouqu'info

[www.boultsursuipe.fr](http://www.boultsursuipe.fr)



n°146

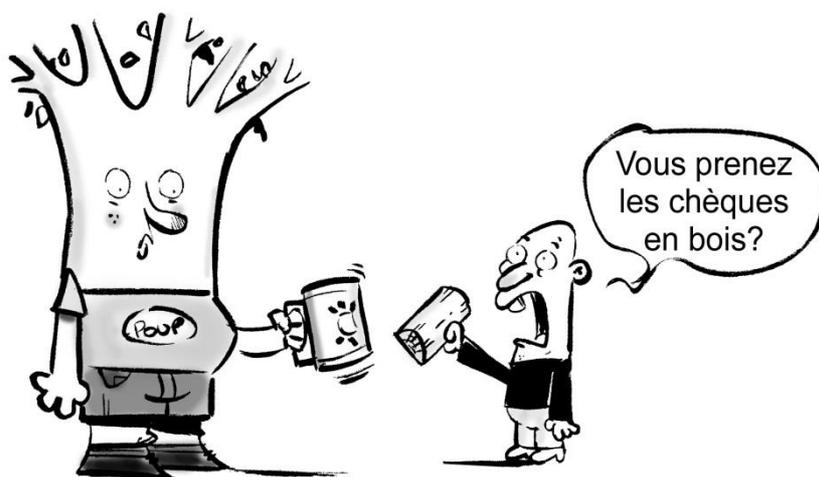
DECEMBRE  
2017

## La lettre des acteurs du téléthon 2017

L'histoire de l'AFM-Téléthon est celle de familles qui ont décidé de se battre ensemble pour sauver leurs enfants atteints de maladies rares incurables. Aujourd'hui, grâce à leur détermination, de véritables prouesses ont été accomplies. La prouesse des chercheurs et des médecins qui, des premières cartes du génome humain réalisées par Généthron, le laboratoire de l'AFM-Téléthon, à l'arrivée des premiers candidats médicaments, ont fait naître une nouvelle médecine au bénéfice du plus grand nombre. Des diagnostics plus précis qui ouvrent la voie à des traitements, des essais thérapeutiques, de premiers médicaments innovants... tout a changé pour les malades.

La prouesse des malades et de leurs familles qui livrent au quotidien un combat sans merci contre la maladie ! Des parents qui affrontent la maladie, jour après jour ; des enfants d'une volonté exceptionnelle qui mènent leur projet de vie, et qui sont devenus aujourd'hui de brillants étudiants ou de grands voyageurs. C'est enfin la prouesse des bénévoles qui, toujours plus nombreux, ont permis de mettre des visages sur la solidarité française. 200 000 bénévoles, près de 50 000 associations et 5 millions de participants en France et à l'étranger, un marathon télévisé unique de 30 heures sur les chaînes de France Télévisions... Le Téléthon français, né de la volonté de guérir, est une véritable prouesse collective. Mobilisons-nous les 8 et 9 décembre pour que cette prouesse gagne encore du terrain, pour qu'un jour, ensemble, on puisse dire « c'est gagné » !

On accepte tous les dons...enfin presque !



LaurenceTiennot-Herment,

Présidente de l'AFM-Téléthon

## Agenda

1er décembre : marché gourmand

1er décembre : téléthon

15 décembre : soirée jeux de société à 20h30

17 décembre : Noël des enfants

18 décembre : collecte de sang

20 janvier : repas des seniors

27 janvier : repas à thème



## Naissances

## Etat civil



## Mariages

Mathias Daniel Claude LAIGRE né le 10/09/2017  
 Myla Tatiana VIDAL-FACAL née le 22/09/2017  
 Quentin Alain Christophe DEBART né le 08/10/2017  
 Gabriel José Vincent CUBERO DIAS né le 12/10/2017

Benoît Joseph François FONTENEAU et  
 Aude Marie SPILLEBOUT  
 mariés le 21/10/2017

## Informations pratiques

### Recensement militaire

Recensement militaire pour les jeunes (garçon et fille) de 16 ans. Se présenter au secrétariat de mairie muni du livret de famille et de sa pièce d'identité.

### Nouveaux habitants

Nous invitons les nouveaux habitants de la commune à se présenter au secrétariat de mairie munis de leur livret de famille. A cette occasion, il leur sera remis un livret d'accueil.



### Inscriptions sur la liste électorale

L'inscription sur les listes électorales est une démarche volontaire.

Pour cela deux solutions :

- Soit venir en mairie remplir le formulaire correspondant, muni de sa carte d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Soit télécharger le formulaire sur internet et le déposer dans la boîte aux lettres de la mairie avec les justificatifs.



Aucune inscription ne se fait automatiquement sauf pour les jeunes de 18 ans.

Concrètement, une personne qui vient d'emménager dans la commune doit s'inscrire sur les listes pour pouvoir voter à Boulton sur Suippe. De même, une personne qui est radiée de son ancien lieu de domicile, doit venir s'inscrire pour pouvoir voter sinon elle ne pourra plus voter nulle part.

Les citoyens non français, ressortissants de l'Union Européenne, peuvent s'inscrire sur les listes suivantes :

- celle relative à l'élection des représentants français au parlement européen
- celle relative aux élections municipales

2 formulaires distincts sont alors à compléter.

N'hésitez pas à venir vous renseigner en mairie.

**Les inscriptions se font généralement jusqu'au 31 décembre de chaque année.**

**ATTENTION EN 2017 ELLES SE FERONT JUSQU'AU 30 DECEMBRE 2017.**

### Don du sang

Une collecte de sang aura lieu sur notre commune le lundi 18 décembre de 15h30 à 19h00, place de la mairie.

Les établissements français vous attendent nombreux !



### Cimetière

Nouveaux horaires d'ouverture du cimetière pour cet hiver :

- semaine de 9h à 16h
- week-end et jours fériés de 10h à 17h

### Repas des SENIORS

Notre traditionnel repas des anciens aura lieu le **20 janvier** prochain. Les personnes concernées recevront une invitation personnelle dans leur boîte aux lettres courant décembre.

Si vous avez 65 ans ou plus et que vous ne recevez pas ce courrier, veuillez-vous faire connaître auprès de la mairie.

Les personnes devront se déplacer en mairie afin de valider leur inscription.



**Vendredi 1 décembre** aura lieu à la salle des fêtes diverses activités au profit du téléthon.

Voici le programme :

- **Collecte** de téléphones portables et de piles par les enfants du Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes,
- **Vente** de beignets, de gaufres, de chocolat chaud, de vin chaud, d'enveloppes surprises par l'Association des Parents d'Elèves et Sports et Loisirs pour Tous,
- **Loterie** pour gagner un panier garni offert par les commerçants du marché gourmand,
- **Soirée** jeux de société de 17h à 23h (A la croisée des jeux).
- **Concours** jeux vidéo avec des lots à gagner.

**ENEZ NOMBREUX SOUTENIR CETTE BELLE MANIFESTATION**

**AFMTÉLÉTHON**  
INNOVER POUR GUÉRIR



### Déclaration de chiens dangereux

Permis de détention de chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories, la demande est à faire par le propriétaire du chien.

Depuis le 1er janvier 2010 tous les propriétaires de chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories doivent être titulaires de ce permis de détention. Le permis de détention doit être demandé à la mairie du domicile du propriétaire.



Le déclarant doit fournir :

- l'identification du chien (nom, date naissance, race, N° tatouage),
- un certificat de vaccination antirabique du chien en cours de validité,
- une assurance responsabilité civile du propriétaire du chien ou de celui qui le détient,
- un certificat vétérinaire de stérilisation pour les chiens mâles ou femelles de la 1<sup>ère</sup> catégorie,
- l'attestation d'aptitude,
- l'évaluation comportementale (lorsque le chien a moins de 8 mois, il est délivré un permis provisoire au propriétaire).

Si les résultats de l'évaluation le justifient, le maire peut refuser la délivrance du permis de détention.



Comme les années précédentes, vous avez la possibilité de décorer les sapins proches de chez vous.

Malgré tout le comité « **Améliorer le cadre de vie, environnement** », vous invite à déposer dans le hall de la mairie, aux heures d'ouverture du secrétariat, les décorations de Noël dont vous ne vous servez plus.

Elles seront utilisées pour décorer les sapins restés vierges, installés dans le village pendant les fêtes de fin d'année.

D'avance nous vous en remercions.

### Informations diverses

Prochainement, ouverture d'une bibliothèque municipale avec prêt de livres à Boulton sur Suipe !

Nous remercions les Anciens Combattants et les personnes venues assister en nombre à la cérémonie du 11 Novembre. Un grand merci également à la chorale de Boulton sur Suipe venue spécialement pour chanter la Marseillaise.

### Compte rendu du Conseil Municipal du 3 octobre 2017

#### **Fusion des comités «Dynamiser la vie de la commune /Culture» et «Habiter ensemble»**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 14 voix pour, dé-nomme le nouveau comité « Habiter ensemble » et nomme les membres suivants au sein de ce comité :

BRUNHOSO Céline  
DELVILLE Cyril  
FILLION Emmanuelle  
FORTIER Jérôme  
JOACHIM Dominique

KLUBA Michel  
MARCHAND Mélanie  
MARCHAND Yann  
MINTOFF Frédéric  
PETERMANN Michel

ROUSSEL Nathalie  
SKOURATKO Denis  
VAUTRIN Sophie

## **Autorisation pour engager, liquider & mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 14 voix pour, autorise l'engagement des dépenses d'investissement pour un montant total de **46 900 €**, avant le vote du budget 2018, pour les chapitres 20, 21 et 23, ventilés comme suit :

| <b>Chapitres</b> | <b>Libellés</b>               | <b>Crédits ouverts 2017<br/>(BP + DM)</b> | <b>Autorisations de crédits<br/>jusqu'au vote du BP 2018</b> |
|------------------|-------------------------------|---|--|
| 20               | Immobilisations incorporelles | 28 750 €                                  | 7 100 €  |
| 21               | Immobilisations corporelles   | 126 033 €                                 | 31 500 €   |
| 23               | Immobilisations en cours      | 33 552 €                                  | 8 300 €  |

### **Mise jour du règlement du cimetière**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 14 voix pour donne son accord pour modifier le règlement intérieur comme indiqué ci-dessous :

- Article 2 :

Horaires d'ouverture du cimetière : *le passage en été ou en hiver se fait lors du changement d'heure national*

*Heures d'été* 9 h - 16 h en semaine

9 h - 19 h le week-end et jours fériés

*Heures d'hiver* 9 h - 16 h en semaine

10 h - 17 h le week-end et jours fériés

- Article 3 :

\* La surface des concessions peut être d' *1 mètre carré (1 x 1 m : cave-urne)*, 2 mètres carrés (soit 1 x 2 m) ou de 4 mètres carrés (2 x 2 m) pour une profondeur de 1,50 m.

\* La pose de caveaux ne sera autorisée que sur les emplacements concédés pour 50 ans. *Les caves-urnes sont concédées pour une durée de 50 ans uniquement.*

### **Phasage des travaux de voirie et d'éclairage public à réaliser par la CU du Grand Reims**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 14 voix pour, souhaite que ces travaux soient réalisés selon le calendrier proposé ci-dessous :

- 2017 :

- \* Aménagement des trottoirs au lotissement du Paradis
- \* Réfection du pont reliant le chemin du Canal à la rue du Canal
- \* Réfection du parapet du pont allée du cimetière

- 2018 :

- \* Pose d'enrobé chemin des Ferrières
- \* Réaménagement de la rue Neuve avec enfouissement des réseaux et changement des candélabres (LED)
- \* Aménagement de la ruelle dite de Derrière les Granges

- 2019/2020 :

- \* Remplacement des luminaires (LED) au lotissement du Paradis
- \* Remplacement des luminaires (LED) :
  - rue de Saint Etienne du restaurant Doré au cimetière
  - rue de la Suippe
  - rue du Pavé
  - rue Saint Roch
  - rue des Cités
  - rue de Chatillon

## **Compte rendu du Conseil Municipal du 17 octobre 2017**

### **Suite à donner au marché public "couverture de la cour de l'ancienne école primaire"**

Le Conseil municipal, après avoir délibéré sur la poursuite du marché, avec 7 voix pour, 10 contre et 2 abstentions, décide de résilier le marché public pour motif « refus du permis de construire ».

**Commission communication** : Brunhoso C., Delville C., Fillion E., Fortier J., Marchand M., Mintoff F., Raach K.

Illustration : M.Mintoff